NOUVELLE SÉRIE (23e année N° 95) DÉCEMBRE 1950

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. BIOGRAPHIES : Martyrs vendéens.
Le Bienheureux Jacques-Augustin Robert de Lézardière (à suivre), Abbé Charles GRELIER.

II. MELANGES : Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU
—
1950

Abonnement aux ARCHIVES

En 1950 le prix de l'abonnement a été fixé à 180 fr., et il est payable d'avance.

Le numéro ..... 50 fr.

Prière à tous nos abonnés de bien vouloir se mettre en règle.

A envoyer à M. le Chanoine Coutand, administrateur, 5, rue de l'Ancienne-Brasserie, à Luçon, C. C. Nantes 608.32.

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

Le présent numéro contient la suite des *Biographies* interrompues depuis 1942. Avec celle du Bx de Lézardière s'achèvera le second et dernier volume de cette série.

Quand elle aura pris fin nous reprendrons la publication de la *Chronique de Saint-Médard*, à partir de la page 693.

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou*, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

Ce « quelque chose », n'était-ce pas l'arrêt de mort des prêtres prisonniers ? « Devant la gravité des événements, raconte Jacques Herissay, l'assemblée générale de la section du Luxembourg s'est exceptionnellement réunie dans l'après-midi, en l'église Saint-Sulpice : Joachim Ceyrat, nouvellement nommé juge de paix, préside, et c'est au cours de la séance qu'est adoptée la motion de *purger les prisons*, en faisant couler *le sang des détenus*. Non sans courage, un certain nombre de *modérés*, l'horloger Carcel, dit-on, entre autres, ont combattu énergiquement une telle mesure qui risquait d'atteindre des innocents : leurs efforts sont restés impuissants contre les *enragés*... Quand la question s'est agitée de savoir de quelle manière s'en débarasser, (Joachim Ceyrat) a répondu cyniquement :

— Par la mort !

Et il a déclaré que *tous ceux qui étaient détenus aux Carmes étaient coupables et qu'il fallait que le peuple en fit justice...* » (p. 224-225) (1).

On sait avec quelle rage cette justice allait s'exercer. M. Caron dit comment éclata cette fureur populaire : « Au début de l'après-midi du 2 septembre, vers deux heures, une vingtaine de prisonniers, dont plusieurs prêtres insermentés, en arrestation depuis peu, et jusque là gardés à la mairie dans un grenier transformé en prison, sont mis en route pour l'Abbaye (2), dans des

(1) « Un citoyen du quartier (Saint-Sulpice), Louis Prière, marchand de vins, s'élance dans la chaire (de cette église) qui sert de tribune, déclare que l'ennemi est à Châlons, mais qu'avant de le culbuter, il est nécessaire de se débarrasser au plus tôt de ses complices détenus dans les prisons et surtout des prêtres des Carmes ». *Les Martyrs Eudistes*, Paris, 1926, p. 180. La section du Luxembourg avait pour *patron* : Mucius Scaevola : jeune patricien romain, qui, en 507 avant J.-C., pendant le siège de Rome, avait pénétré dans le camp ennemi pour tuer le roi. Mais il s'était trompé. Il avait assassiné un officier. N'oublions pas que cette section Mucius Scaevola avait son siège au séminaire Saint-Sulpice, donc tout près de l'église de ce nom.

(2) La célèbre abbaye bénédictine de Saint-Germain-des-Prés.

voitures de place, qu'escorte un détachement de force armée. Les voitures suivent le quai des Orfèvres, franchissent le Pont-Neuf, entrent dans la rue Dauphine. Jusque là, les prisonniers n'ont été que menacés ou injuriés. Rue de Buci, ils ont à subir des violences, soit de l'escorte, soit du public, et deux ou trois d'entre eux sont blessés ou contusionnés. Les voitures prennent la rue Sainte-Marguerite, puis la rue Childebert ; elles passent devant l'église, et arrivent dans le jardin de l'Abbaye. Là un attroupement les attend ou se forme. A leur descente de voiture, les prisonniers sont saisis, et... la plupart d'entre eux sont tués. Quelques-uns seulement sont épargnés, dont l'abbé Sicard, instituteur des sourds-muets. Ainsi s'ouvre une série de massacres qui vont se poursuivre pendant cinq jours et ensanglanter successivement ou en même temps neuf des prisons parisiennes. La tradition veut, et il n'y a pas d'obstacle à ce qu'elle soit admise, que la première prison atteinte ait été celle qui avait été aménagée aux Carmes. Vers quatre heures, un attroupement pénétra dans le jardin du couvent ; des prêtres qui s'y trouvaient, les uns furent tués sur place, les autres ramenés dans l'église, où se tenaient le reste de leurs compagnons ; un triage fut organisé ; les condamnés étaient poussés dans le jardin, sur un perron, où ils recevaient la mort. Vers six heures les derniers d'entre eux étaient dépêchés » (1).

Et plus loin, M. Caron écrit : « Aux Carmes, le massacre a débuté en deux temps : aussitôt après l'irruption de l'attroupement, un certain nombre de meurtres accomplis rapidement et dans la confusion, puis une pause, et la reprise du massacre, mais cette fois avec un souci de régularité » (2).

Il faut compléter ces récits succincts.

Vers 3 heures de l'après-midi, le juge de paix, Joachim Ceyrat, arriva tout affairé : il fit lui-même l'appel des prisonniers et s'en alla. Aussitôt son départ, la porte de la sacristie s'ouvrit et l'on obligea tous les prêtres

(1) Loc. cit, p. 4-5.
(2) Loc. cit, p. 36.

à se rendre au jardin, même ceux qui, en raison de leurs infirmités, ne pouvaient marcher (1).

Le temps était beau, chaud sans excès. Le père Girauld s'asseoit sur un banc, tout près du bassin que l'on voit encore au centre du Jardin. Originaire de Rouen, Georges Girault, en religion père Séverin, était du Tiers-Ordre Régulier de Saint-François et aumônier des religieuses de Sainte-Elisabeth, à Paris (2). Aussitôt assis, il ouvre son bréviaire et le récite avec une ferveur que rien ne troublera. Les autres ecclésiastiques, parmi lesquels l'abbé de Lézardière, se rendent au fond du jardin, vers le modeste oratoire de la Sainte Vierge, but de leur promenade quotidienne.

Tout à coup, l'on ouvre violemment les fenêtres du couvent, au rez-de-chaussée. Des cris de haine retentissent : « Vive la nation ! Mort aux réfractaires ! » Les prêtres ne s'y trompent pas : c'est bien pour eux.

Ils aperçoivent des hommes surexcités courant d'une fenêtre à l'autre, cherchant évidemment par où descendre au jardin. « Emus, ils se rassemblent autour de l'archevêque d'Arles » qui est très calme. « Pour le coup, Monseigneur, dit M. de la Panonie, je crois qu'ils vont nous assassiner. — Eh bien, mon cher, répond le prélat, si c'est le moment de notre sacrifice, remercions Dieu d'avoir à donner notre vie pour une si belle cause ». Et « il entre dans le petit oratoire de la Sainte Vierge où beaucoup le suivent et se prosternent ».

---

(1) D'après Jacques Hérissay (*Les Journées de septembre 1792*. Bonne Presse. Paris, 1945, p. 204), cet appel eut lieu une heure plus tard : « Entre 4 heures et 4 h. 30, seulement, le farouche juge de paix de la section du Luxembourg, Joachim Ceyrat, vient faire en personne l'appel des prisonniers ; non content de les autoriser à sortir, il leur en donne l'ordre..., les détenus remarqueront avec étonnement que les hommes de garde, beaucoup plus nombreux que les jours précédents, ont été changés ; ceux de ce soir sont sans uniforme, armés de piques, coiffés d'un bonnet rouge ; le commandant seul porte l'habit national ».

(2) Leur chapelle est devenue, après la Révolution, l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, rue du Temple, dans le III[e] arrondissement.

Des fenêtres du rez-de-chaussée partent continuellement des vociférations : ces hommes finissent par trouver la porte du jardin, sur ce perron où bientôt s'achèvera le martyre des prêtres.

Sabres nus, quelques-uns ; d'autres armés de pistolets ou de piques, les révolutionnaires se précipitent dans le jardin. Ceux qui réclament le plus fort l'archevêque d'Arles sont des provençaux (1). On leur a fait croire que Mgr du Lau a tué des patriotes dans sa ville archiépiscopale. C'est faux. Peu importe. L'idéologie du jour exige que cela soit cru, dit et redit sans examen. Et chose plus forte, ce serait l'un de ses anciens serviteurs, donc l'un des témoins de ses bienfaits, qui, au début des troubles, aurait lancé l'idée d'assassiner le prélat.

En le cherchant, les hommes aperçoivent le père Girauld que ce tumulte ne distrait pas de son bréviaire : ils lui fendent la tête à coups de sabre et l'achèvent à coups de piques. C'est le premier sang versé aux Carmes.

Les tueurs s'avancent, demandant toujours l'archevêque d'Arles. Le R. P. Hebert, supérieur général des Eudistes et confesseur de Louis XVI, vient à leur rencontre pour essayer de les calmer : un coup de pistolet l'atteint à l'épaule, il tombe.

L'abbé Savine, originaire d'Embrun, intervient et réclame un jugement selon les formes légales : un coup de feu l'étend roide mort. Mais Mgr du Lau écarte les prêtres qui s'efforcent de le dissimuler aux forcenés. « Laissez-moi passer, dit-il, n'est-ce pas mon devoir d'épargner vos jours au dépens des miens ? » et il se présente : « Je suis celui que vous cherchez ». On prétend (2) qu'ils reculèrent, comme éblouis par le calme

---

(1) Albert Garreau, *Le Pèlerin de Paris*, Edit. Bernard Grasset, Paris, 1935, p. 237.

(2) Lenôtre, loc. cit. M. Jean-Antoine Savine était supérieur des Clercs de Saint-Sulpice. Le P. Rovolt, dans *Les Martyrs Eudistes*, p. 182 et Jacques Hérissay dans Les *Journées de septembre 1792*, p. 228, disent que ce fut, non pas M. Savine, mais l'abbé François-Urbain Salins de Niart, chanoine de Saint-Liziers-de-Conserans (Ariège).

et la dignité du pontife, mais un farceur de la bande se ravise : « C'est donc toi, vieux copin, c'est toi qui as fait verser tant de sang ? — Je n'ai jamais fait de mal à personne. — Eh bien, moi je vais t'en faire ». Et, d'un coup de sabre, il fend le front de l'archevêque. Les bourreaux s'acharnent (1).

Terrifiés, les ecclésiastiques se dispersent ; quelques-uns, tout jeunes, essaient d'escalader le mur, et les plus agiles y parviennent, tel l'abbé de Montfleury qui, caché dans un arbre, assistera à la tuerie, sera le témoin du meurtre de l'abbé de Lézardière. Il réussira à passer le mur.

Mais les autres, bien plus nombreux, à l'appel d'un vicaire général de Paris, l'abbé Gabriel Desprez de Roche (de Nevers), entrent dans le petit oratoire de la Sainte Vierge.

⁂

Et voici qu'au milieu de cette mêlée, loin de fuir, ou de se réfugier à l'oratoire, un jeune homme se dresse, face aux bourreaux : vite il entr'ouvre sa soutane, il se livre à eux, poitrine découverte et bras en croix.

---

(1) S'il faut en croire Beauchet-Filleau (*Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2e édition, 1891, Tome I, p. 34, col. 2), c'est à l'instigation d'un poitevin que Mgr du Lau fut massacré. Ce poitevin avait pour nom de famille Alexandre. Il avait été chantre de l'église Saint-Porchaire, à Poitiers, et avait servi auprès de Mgr du Lau. Converti aux idées du jour, il était devenu commissaire des guerres à Poitiers pendant la Révolution. « Rayé de la Société Populaire de Poitiers, comme acteur dans les massacres de septembre, il était alors président de l'une des sections (de Paris) ». Son incapacité était notoire. Est-ce pour cela qu'il émergeait de la bande ?

Mgr du Lau semble avoir, plus que d'autres, attiré l'attention de ses geôliers. Albert Garreau cite ce fait : « Un fumeur de pipe poursuit Mgr du Lau, archevêque d'Arles, pour lui lancer des bouffées au visage : *Comme Monseigneur figurera noblement sur la guillotine !... C'est demain, n'est-ce pas, qu'on raccourcit votre Grandeur ?* » — *Le Pèlerin de Paris*, p. 236 — On ne peut tout de même s'empêcher de supposer que ce fumeur *préméditait* le massacre.

C'est l'abbé Jacques-Augustin Robert de Lézardière... Il tombe, frappé au cœur, comme une victime de choix, martyr volontaire et dans son arrestation et dans son immolation !... *Oblatus est, quia ipse voluit...*

Le jardin du couvent des Carmes fut empourpré de son sang généreux, tandis qu'aux pieds de la statue de la Vierge fidèle, reine des Martyrs, les murs et le pavé de l'oratoire, marqués d'un autre sang de même prix, témoignaient d'un même et glorieux sacrifice (1).

⁂

Maillard interrompt le massacre. D'une fenêtre il crie :

---

(1) Le Bienheureux de Lézardière était alors dans sa 24e année. Il avait exactement 23 ans, 9 mois et 6 jours.

Dans « *les articles du procès de béatification...* », on lit page 134 : « Lorsque vint l'heure du martyre, il se porta avec enthousiasme au devant de ses bourreaux et mourut pour la foi le 2 septembre 1792, comme il sera constaté... » M. Lévesque, prêtre de Saint-Sulpice, m'a envoyé le 21 avril 1927 cette note : « M. de Montfleury, arrêté lui aussi, renfermé aux Carmes, échappé durant le massacre, a raconté qu'au moment de ce massacre, l'abbé de Lézardière, loin de fuir, ouvrit sa poitrine aux massacreurs, en s'offrant lui-même à la mort ». D'après le témoignage de M. Courtade à M. Faillon, tome IV des « *Matériaux pour la vie de M. Emery* ». — Pour que l'abbé de Montfleury ait pu voir cela, il a fallu que l'abbé de Lézardière ait été tué, dans le jardin, près de l'oratoire, au début du massacre, et non sur le célèbre perron, après le simulacre de jugement.

L'évasion de l'abbé de Montfleury est mentionnée par Jacques Hérissay dans *les Journées de septembre 1792*, p. 231. Il sortit par l'hôtel de Brezé et se trouva rue du Regard.

En parcourant livres, mémoires et archives, il est triste de constater que les tueurs ne furent pas « des individus de sac et de corde »... « mais toujours des travailleurs et des petits bourgeois de tous âges, de toutes professions... » Jacques Hérissay, p. 226.

Et combien plus navrant encore de voir parmi ces assassins, ceux mêmes qui avaient été les bénéficiaires de la bonté de leurs victimes ou de leurs familles. Tous ces meurtriers, trompés par la Commune et le Comité de Surveillance, « exaspérés par eux, croient faire œuvre pie en abattant prêtres et aristocrates ». Jacques Hérissay, p. 226-227.

« Arrêtez ! Ce n'est pas ça ! C'est trop tôt. Il faut s'y prendre autrement. Rentrez tous ». Et les assassins font revenir à l'église les survivants pour un simulacre de jugement. Au bas d'un escalier, on montre encore l'emplacement de la table où siégeaient, de leur propre autorité, ces juges improvisés. Une seule question : « Avez-vous prêté serment à la Constitution Civile ? » Les prisonniers défilent deux par deux. Ils répondent : « Non ». On les fait sortir sur le perron ; ils sont immédiatement massacrés. Ce perron à double rampe subsiste tel que l'ont descendu l'archevêque d'Arles, le R. P. Hebert, l'abbé de Lézardière, tel que l'ont rougi de leur sang, M. Jacques-Gabriel Galais, d'Angers, prêtre de Saint Sulpice, supérieur du Séminaire des Robertins, à Paris ; le père Urbain Lefèvre, de Tours, des Missions Etrangères de Paris, qui vient de passer quarante ans aux Indes ; les deux frères Nativelle, de Bayeux : Jean-Baptiste, vicaire à Longjumeau, et René, vicaire à Argenteuil, et pour terminer, deux autres frères : l'évêque de Saintes, puis celui de Beauvais, en tout, en moins de deux heures, une centaine de prisonniers — dont un frère des Ecoles Chrétiennes et un officier — qui allaient se faire immoler en témoignage de leur fidélité à Dieu et au Souverain Pontife.

Sur la face de ce perron, entre les rampes de l'escalier une plaque de marbre blanc porte ces deux mots :

HIC CECIDERNUT.
Ils tombèrent ici. (1)

---

(1) Dans la liste officielle publiée, en 1902, par la *Semaine Religieuse de Paris*, on compte 114 victimes pour les Carmes ; 76 pour Saint-Firmin ; 26 pour l'Abbaye et 3 pour la Force, soit un total de 219 victimes. Après une nouvelle étude, la Sacrée Congrégation des Rites, dans son décret du 18 janvier 1916, retint la cause de 213 victimes, ainsi réparties : 109 pour les Carmes ; 78 pour Saint-Firmin ; 23 pour l'Abbaye, et 3 pour la Force. Pie XI, comme il convenait au Pape, et surtout à un Pape jadis Préfet de deux célèbres bibliothèques, Pie XI exigea une seconde étude encore plus sévère que les précédentes. Pour 22 noms, on ne put trouver la preuve officielle du massacre. Ces 22 noms, sur l'ordre du Souverain Pontife, furent rétranchés, *jusqu'à plus ample*

IX

HUMILIATION ET GLORIFICATION

Deux suprêmes outrages étaient réservés aux victimes : le premier, de les calomnier une fois encore. Une circulaire fut rédigée le 3 septembre par Marat et envoyée à toute la France : « La commune de Paris, y lisait-on, se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans ses prisons a été mise à mort par le peuple... sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public... »

Après avoir terni la réputation des morts, les autorités révolutionnaires les firent dépouiller de leurs vêtements et de leur linge. M. Caron dit que « ces hardes furent lavées, et vendues par les soins de la municipalité ou des comités civils de section (1) ». D'autres ont raconté qu'aux Carmes, les bourreaux trouvant leur salaire insuffisant réclamèrent ces dépouilles. Mais de quelle utilité pouvaient être ces habits, déchirés, taillados ?

Evidemment on avait hâte de se débarrasser des cadavres. A l'Abbaye, on commença dès minuit. Aucune précision d'heure pour les Carmes. On sait que le matin du 3 septembre, arriva une équipe de détrousseurs, que les corps furent rassemblés sous un if, proche de l'escalier du perron et mis à nu. Il ne s'agit là que des vic-

---

informé. Ce qui réduisit le chiffre de 213 à celui de 191. Donc 191 victimes furent acceptées et proposées, et béatifiées. Elles se répartissent ainsi : 95 pour les Carmes ; 72 pour Saint-Firmin ; 21 pour l'Abbaye et 3 pour la Force. A l'Abbaye les prisonniers avaient été enfermés dans la chapelle Saint-Symphorien, bâtie sur le flanc Sud du clocher, par Saint Germain, évêque de Paris, ancien abbé de Saint-Symphorien d'Autun. C'est donc dans le souvenir du jeune martyr, honoré à Challans, par Jacques-Augustin de Lézardière, que les prisonniers se préparèrent au sacrifice.

(1) Loc. cit. 67.

times abattues à côté du perron. Deux grands charriots furent amenés. On y empila les corps « comme des buches de bois » et on partit pour le cimetière de Vaugirard. Si vraiment la fosse n'avait pas été préparée à l'avance, il ne fallut pas perdre une minute pour la creuser vite et bien grande puisque la matinée suffit à l'inhumation. On a la preuve de cette inhumation à Vaugirard par le certificat attestant que M. Luzeau de la Mulonière y fut enterré, certificat rédigé et signé par le citoyen Daubanel, greffier de la Justce de Paix, qui s'intitule « commissaire imposé par l'assemblée générale de la section du Luxembourg pour procéder à l'inhumation des prêtres et autres personnes décédées au couvent des Carmes le 2 septembre dernier... » Le président du VI[e] arrondissement, citoyen Lefèvre-Dormesson, contresigna ce certificat (1). « Ces opérations paraissent avoir été conduites avec rapidité », mais elles ne le furent pas avec le respect qu'impose la mort. Ces corps dépouillés, entassés, ne pouvaient pas ne pas être vus. On comprend que « cette vision put révolter la décence et la sensibilité (2) ».

La fosse de Vaugirard se trouva comblée plus rapidement que ne l'avait prévu la section du Luxembourg. Comme il fallait se presser et qu'il y avait quelque distance entre les Carmes et Vaugirard, l'idée vint de se débarrasser, dans un puits du couvent, des cadavres qui restaient. Combien c'était plus rapide. On le fit aussitôt, mais le puits ne suffit pas. En hâte, on creusa à côté une fosse.

Dès lors une question se pose : où fut inhumé le Bienheureux de Lézardière ? Dans le cimetière de Vaugirard ou dans l'enclos des Carmes ? Je crois qu'il est possible de répondre à la question.

1° Il y avait deux groupes de cadavres : le premier au pied du perron, là où avait été massacré le plus grand nombre de victimes. Près du bassin, gisait le P. Georges Girauld. Plus loin, à l'extrémité du jardin, près de l'oratoire de la Sainte Vierge, et, dans cet ora-

(1) Abbé P. Grégoire. *Martyrs et Victimes dans le clergé nantais durant la révolution.* Nantes 1926, p. 42.

(2) Loc. cit., p. 67.

toire, des ecclésiastiques étaient tombés à côté de Mgr du Lau. Ces morts étaient moins nombreux que ceux du perron et parmi eux se trouvait Jacques-Augustin de Lézardière.

2° Le puits était derrière l'oratoire, à très petite distance de ce sanctuaire, bien loin du perron.

3° Il était normal que l'on se décidât à l'utiliser pour les cadavres de l'oratoire. Contre les prévisions des révolutionnaires, ce puits fut rapidement comblé. Force fut de creuser aussitôt une fosse à côté, fosse où l'on précipita les corps qui restaient.

4° Le Bienheureux de Lézardière fut donc jeté dans le puits ou dans la fosse voisine.

5° Après le massacre, les assassins profanèrent des cercueils enterrés dans l'église, en jetèrent les ossements dans ce puits et dans cette fosse : ce qui explique pourquoi, en 1867, on découvrit dans le puits des ossements de femmes et d'enfants (1).

Ils n'y jetèrent pas que des ossements humains. Lors des fouilles de 1867, on y trouva de tout, jusqu'à des bouteilles et des assiettes, jusqu'à des os de gigot. Ce qui fait dire à l'historien Lenôtre : « Le sol du vieux jardin livrait ainsi, après trois quarts de siècle, le secret de cette nuit d'horreur qui suivit le massacre et dont nul n'a jamais parlé. Les fouilles amenaient les vestiges de l'orgie des massacreurs ». (*La Maison des Carmes*, p. 245-246).

Si l'on en croit un autre historien, M. Madelin, un bal dit des Zéphyrs aurait été installé au cimetière de Vaugirard : ce qui aurait permis de danser sur ceux des martyrs des Carmes qui y reposaient. « La police, dit l'éminent historien, a fermé par décence ce *bal des Zéphyrs* ouvert jadis — suprême indécence — dans l'ex-cimetière de Saint-Sulpice (2) ». Je cite le fait, sous toute réserve, tant il paraît odieux, et je me demande, d'autre part, au cas où il serait vrai, s'il ne s'agirait pas

(1) Dans le puits, deux corps de sexe féminin et trois corps d'enfants au-dessous de dix ans. Dans la fosse, tous les corps étaient du sexe masculin. G. Lenôtre. *La Maison des Carmes*, Paris, 1933, p. 273 et 277.

(2) *La France de l'Empire*. Paris, 1926, p. 62.

d'un ancien cimetière de la paroisse Saint-Sulpice, autre que celui de Vaugirard.

Quant aux Carmes, il est certain que l'on y dansa. Un nommé Langlais qui avait sous-loué quelques arpents dans l'enclos « convertit une partie du jardin en bal champêtre..., il suspendit à la porte du couvent un grand transparent avec cette inscription : *Bal des Tilleuls*, et la nuit venue, à la lumière des lanternes placées dans les arbres, l'orgie commençait : on hurlait, on dansait, on s'enivrait sur le sol encore teint du sang des martyrs. Cette abomination dura jusqu'en novembre 1793. Le comité de salut public reprit alors les Carmes, qui servirent de nouveau de prison... (1) ».

Mais n'était-il pas logique, pour les révolutionnaires, de danser sur ces cadavres de prêtres. « Il entrait dans le plan jacobin de détruire, en France, l'Eglise Catholique. *Ci-git le ci-devant clergé de France*, disait devant la prison des Carmes, Manuel, qui était un doucereux, un modéré ». (Albert Garreau, le *Pèlerin de Paris*, p. 241). Mais il n'y a que le cadavre qui gît. L'âme ne meurt pas. Sur ce sol imprégné du sang des confesseurs de la Foi, sur ces tombes sacerdotales, l'Eglise Catholique allait se perpétuer. Le jour même de la Saint-Louis, 25 août 1797, Mme de Soyecourt achetait le couvent. Elle en avait pris possession dès la veille en y faisant célébrer la messe dans l'église même qui avait servi de prison. L'officiant était l'abbé de Pancemont, chassé de sa cure de Saint-Sulpice, pour refus de serment, et dont le Concordat ferait le premier évêque de Vannes après la tourmente. Le 29 août, cette église fut *réconciliée* par Mgr de Maillé-de-la-Tour-Landry, ancien évêque de Gap, dernier évêque de Saint-Papoul, engagé, sous un faux nom, dans la milice nationale, pour exercer clandestinement le saint ministère. Il fut l'un des *aumôniers de la guillotine* et devint le premier évêque concordataire de Rennes (2).

---

(1) *Les Martyrs Eudistes*, p. 201.

(2) Mgr de Maillé-de-la-Tour-Landry fut l'un des six évêques qui ne sortirent pas de France pendant la Révolution. (Cf. Pisani : *l'Episcopat constitutionnel*, p. 45).

⁂

Mais parallèlement à l'abaissement, il y avait l'exaltation. Comme il était naturel, elle vint d'abord de la famille du Bienheureux de Lézardière.

Retirée à Choisy-le-Roi « dans une maison écartée »... « la Baronne de Lézardière, alitée et souffrante depuis qu'elle avait perdu son fils dans les massacres des Carmes, dit Lenôtre, vivait dans le souvenir et le culte de cet enfant dont Dieu lui avait demandé le sacrifice » (1).

« Inconsolable de la mort d'un de ses fils massacré dans les journées de septembre », écrira, en 1883, Constant Merland, bien renseigné par Charles de Lézardière, telle sera la mère du diacre martyr, en cette fin de 1792.

Et au moment de monter à l'échafaud, le 7 juillet 1794, les deux frères, Jacques-Paul-Toussaint et Sylvestre-Joachim s'encourageront au souvenir de Jacques-Augustin, à la pensée de le revoir avec leur mère et les frères et sœurs qui les ont précédés devant Dieu. Jacques-Paul-Toussaint, à cette minute suprême — 9 heures du matin — écrira dans la vision de son glorieux frère, martyr des Carmes : « Adieu, je vais rejoindre ma mère et mon frère. Je compte sur les mêmes grandes et augustes considérations qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes pour nous soutenir... ».

A Challans, le 8 octobre 1803, Joseph-Alexis de Lézardière et Marie-Louise, sa sœur, donneront le prénom de leur frère à Augustin Lambert, fils de l'instituteur Jean-Baptiste Lambert, originaire de Poitiers, et de Charlotte-Suzanne Rouillon, originaire de Soullans (2).

---

(1) *Un conspirateur royaliste sous la Terreur. Le Baron de Batz.* Paris, 1924, p. 1-6.

(2) M. Guillon, prieur-curé de Soullans, avait fait venir un compatriote : Jean-Baptiste Lambert qui était clerc tonsuré et dont il ferait le régent. J.-B. Lambert perdit sa vocation et ne fut plus que régent. Il fréquenta la Demoiselle Charlotte-Suzanne Rouillon qu'il épousa à Soullans, le 3 mai 1791. Après avoir pris place dans l'administration révolutionnaire de Challans, et s'être fixé en cette ville, il en devint instituteur et finit par ajouter à cette fonction, celle

⁂

Jusqu'en 1867, les ecclésiastiques immolés près de l'oratoire reposèrent dans ces misérables tombes improvisées ; ils dormaient leur dernier sommeil près de la statue de la Sainte Vierge que, chaque jour de leur captivité, ils étaient venus prier en ce petit sanctuaire. Ils étaient là dans l'humiliation, mais non dans l'oubli, car les Carmélites de Mme Soyecourt avaient eu soin de repérer le puits avec une croix. Les indications furent un peu erronées et la croix ne correspondit pas exactement avec le puits, mais l'hommage réparateur n'en était pas moins voulu et réalisé. Mme de Soyecourt avait fait réparer le petit oratoire et l'avait fait bénir, le 15 mai 1815, sous le vocable de Saint Maurice et de ses compagnons martyrs, par un vicaire général de Paris : l'abbé d'Astros, futur archevêque de Toulouse et cardinal (1).

---

de chantre, même très fidèle à son lutrin. Sn fils Augustin, huissier sous Louis-Philippe, épousa à Challans, le 8 février 1843, Marie Chaillou, fille d'un maître-forgeron aux Forges-Royales d'Indret, et en eut une fille : Célina Lambert qui épousa M. Abel Leveillé, pharmacien à Challans. Et de cette union naquirent quatre enfants dont M. Abel Leveillé, longtemps avoué aux Sables-d'Olonne où ses sentiments chrétiens et son dévouement lui valurent l'honneur d'être parrain du bourdon de la belle église N.-D. de Bon-Port. Retiré en sa ville natale de Challans, il y mourut le 7 janvier 1949. Homme de parfaite éducation, bibliophile très compétent. Un jour, il demanda à M. l'abbé Goupil, curé-doyen de Challans de faire invoquer au prône dominical le Bienheureux de Lézardière : « le seul saint né chez nous », faisait-il remarquer.

(1) L'oratoire de la Sainte Vierge, restauré et dédié, en 1815, à Saint Maurice, ne tarda pas à être appelé « *chapelle des Martyrs* ». Le supérieur de l'école des Hautes-Etudes, M. l'abbé Cruice, « sacré évêque de Marseille, en 1861, dans l'église des Carmes », ajouta à cet oratoire, en avant, un bâtiment d'environ 15 mètres, de sorte que la *chapelle des Martyrs* devint comme le chœur d'une chapelle. On y disait la messe tous les matins, et, chaque année, le 2 septembre, les orateurs les plus renommés célèbraient « la vaillance des confesseurs de la Foi, devant une multitude de plus en plus

Les fidèles commençaient à venir en ce sanctuaire honorer, vénérer les reliques des martyrs du 2 septembre 1792. Le mot n'est pas de trop, puisque sur les murs, on voyait encore les traces du sang qui avait giclé et qu'au-dessus de l'autel on conservait la Vierge à l'Enfant, la statue même au pied de laquelle les martyrs aimaient prier.. Déjà, on pouvait donc entrevoir sur ces pauvres ossements si méprisés, la réalisation du souhait du Roi-Prophète : *Exultabunt Domino ossa humiliata.*

⁂

Soixante-quinze ans après les humiliations des 2 et 3 septembre 1792, il était réservé à un futur confesseur de la Foi de réaliser ce souhait qui était le désir de toute la France catholique.

Les grands travaux d'urbanisme parisien décidés par le Second Empire prévoyaient une large rue reliant l'église de Saint-Germain-des-Prés à la gare Montparnasse : la rue de Rennes. « Le gouvernement, malgré toutes les instances de l'archevêque de Paris, fit démolir « l'oratoire de la Sainte Vierge, chapelle Saint Maurice » qui pouvait, il est vrai, briser l'harmonie des lignes, dans la voie publique et troubler certains regards, mais que l'histoire ne pourra jamais effacer de ses annales. L'archevêque de Paris dut céder, mais l'historien du grand martyr de Cantorbéry, le futur martyr de la Commune, Mgr Darboy, fit de la conservation des restes de ses frères dans le sacerdoce ou l'épiscopat, son œuvre de prédilection, entre toutes les autres ». (*Semaine Religieuse du Diocèse de Nantes,* n° du 13 octobre 1877).

Le percement de la rue de Rennes allait non seulement détruire l'oratoire de la Sainte Vierge, puisque la rue passerait juste sur son emplacement, mais aussi séparer de l'enclos des Carmes la partie du jardin où

---

dense, si bien qu'on finit par confondre dans la même appellation de « *Martyrs des Carmes* », tous les prêtres massacrés à Paris dans les tragiques journées de septembre ». *Martyrs Eudistes,* p. 205.

se trouvaient le puits et la fosse (1). C'était l'occasion, plus, c'était l'obligation de chercher les ossements des martyrs et de leur donner enfin une sépulture honorable.

Malheureusement on ne pouvait songer à étendre les recherches au cimetière de Vaugirard où deux chariots avaient conduit les cadavres des victimes immolées au perron. Ce cimetière avait été supprimé en 1862, et tous les ossements portés à la fosse commune d'un cimetière voisin. Il fallait se contenter du puits et de la fosse du jardin des Carmes. C'était une grande consolation. Impossible de l'avoir pour les martyrs de l'Abbaye, de la Force et de Saint-Firmin.

*
**

Le 15 mai 1867, sous la direction de M. Marcelin Douillard, architecte diocésain, on commença les travaux. Les 24 et 25, on retira du puits les ossements que l'on déposa dans l'ancienne cellule de Mme de Soyecourt.

« Dans les derniers jours de juin 1867, alors que l'on commençait à combler de terre le puits exploré, un soir, comme les ouvriers s'apprêtaient à quitter le chantier, un homme âgé s'approcha de l'un d'eux et lui dit que *le puits une fois rempli, plusieurs corps n'y ayant pas trouvé place avaient été inhumés dans le voisinage ;* il désigna l'endroit où l'on devait fouiller et disparut. Etait-il le confident de quelqu'un des hommes de septembre ? Avait-il assisté, étant enfant, à l'enfouissement des prêtres ? On ne le sut point, car il ne reparut plus ». Le renseignement était exact pour l'existence de la fosse, mais elle était à quelque distance de l'endroit indiqué. Et ce n'est qu'un mois plus tard, dans le terrassement de la nouvelle rue qu'on la découvrit. « Elle contenait, en un fouillis incohérent, les restes de neuf individus dont six avaient été enterrés avec leurs chairs ; un seul de ces débris présentait des traces de violences ayant déterminé la mort, et trois des squelettes prove-

(1) L'oratoire de la Sainte Vierge occupait la place de la maison qui porte actuellement le n° 102 de la rue de Rennes

naient de la spoliation des tombeaux de la crypte » (1).

Une commission de médecins fut convoquée pour examiner tous les ossements. Elle mit à part les crânes et les ossements qui portaient, encore visible, la trace des piques et des sabres. Un très minutieux procès-verbal en fut dressé les 6 juillet et 19 août ; le 6 juillet pour les ossements du puits ; le 19 août pour les ossements de la fosse découverte le 25 juillet 1867.

⁂

Mgr Darboy, non sans grandes difficultés, aménagea, partie sous l'église, partie sous la cour, une crypte carrée pour recevoir les restes des martyrs.

« Au milieu du chœur, le petit autel, témoin de leur sacrifice ; (et par derrière) sur un piédestal, la statue de la Sainte Vierge au pied de laquelle ils firent au Seigneur l'offrande de leur sacrifice » (2). A la voûte on lit ce verset du Livre des Machabées : « *Noluerunt infringere legem Dei sanctam*... Ils n'ont pas voulu enfreindre la sainte loi de Dieu, et c'est pourquoi ils ont été mis à mort. Ils ont paru mourir aux yeux des insensés ; en réalité, ils sont dans la paix ».

A droite et à gauche, des reliquaires gardent les restes des Martyrs. « Voici leurs crânes et leurs os portant encore des traces visibles des balles et des sabres et sur lesquels veillent deux anges, l'un tenant un glaive, l'autre tressant des couronnes. Contre les murs, sur des plaques de marbre noir ornées de guirlandes en bronze et de flambeaux renversés, voici leurs noms inscrits en lettres d'or » (3). L'après-midi du 30 juin 1928, j'y ai relevé celui du Bienheureux de Lézardière :

ROBERT DE LEZARDIERE AUGUSTIN
LUCIONENSIS
DIAC. ALUM. SEM. S. SULPITII, PARISIEN (4)

(1) Lenôtre. *La Maison des Carme*, p. 247. Lenôtre a reproduit à la fin de son livre les procès-verbaux des 6 juillet et 19 août 1867.

(2) *Les Martyrs Eudistes*, p. 209.

(3) *Les Martyrs Eudistes*, p. 208.

(4) Robert de Lézardière Augustin, du diocèse de Luçon, diacre, élève du Séminaire Saint-Sulpice, Paris.

arrêter et voulut le faire fusiller. Cet homme demanda qu'on attendît l'arrivée des journaux. La nouvelle officielle parvint aux autorités le 15 au soir ou le 16 au matin.

« Est-ce sous l'affolement qu'elle produisit, ajoute le Dr Viaud-Grand-Marais, que fut rendu le jugement du 16 thermidor, soit que les juges, se sentant perdus, n'aient pas voulu tomber seuls, soit que craignant de voir la réaction relever la tête, ils aient essayé de la terrifier par un coup d'éclat ? Bien des raisons portent à croire que cette dernière considération ne fut pas étrangère à leur verdict : le nombre des victimes, l'appareil avec lequel elles furent conduites au supplice et le lieu éloigné où elles furent exécutées... »

Le 17 thermidor, la Commission militaire de Noirmoutier tenait sa dernière séance dans l'île qu'elle quittait quelques jours après pour se transporter à Nantes.

C'est là que furent jugés Laurent-Alexandre Luminais, Julien Baizeau et les Pelletier, qui furent acquittés (27-28 thermidor), et aussi Marie Martin, ex-sous-Supérieure de l'Hospice, dont on ignore le sort. Dénoncée comme « aristocrate très dangereuse » et pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, avoir dit notamment que les patriotes étaient des hommes indignes et qu'ils n'auraient jamais le dessus, elle ne devait, en tout cas, jamais revenir à Bouin.

Les derniers détenus furent libérés le 19 pluviôse an III (7 février 1795) en application de la loi du 29 nivôse précédent. Il y en avait, paraît-il, dix-sept ou dix-huit parmi lesquels Renée Vincendeau, Vve Drouet, Marguerite Bâtard, Marie Legagneux, Julienne-Marie Richer, Françoise Marsaud, Vve Richer, Suzanne Emery, Marie Hermenier, Vve Rouillard, et, d'après certains, Philippe Hardouin.

Mme Dugast-Genneville ne figure pas sur cette liste : rien ne laisse supposer qu'elle ait bénéficié d'une mesure d'élargissement et il est vraisemblable que ses 75 ans bien sonnés n'ont pu résister à plusieurs mois de détention. Sans doute mourut-elle en prison ou à l'hôpital ? — Les registres de Noirmoutier, ni ceux de Bouin ne mentionnent son décès, mais le 20 prairial an III (8 juin 1795), on entérinait son testament olographe

du 14 décembre 1793 en faveur de Catherine Delaprée, sa domestique, et ses héritiers se partageaient ses biens mobiliers (81).

Cependant de nombreux détenus étaient morts de maladie dans les prisons, tels Jeanne Rousseau, Vve Gervier (9 floréal) ; Pierre Thomas, 60 ans (12 floréal) ; Rose Barraud, journalière, 54 ans (29 floréal) ; Marie Robin, 35 ans, (13 prairial) ; Jeanne Delaprée, Vve Potier, 55 ans (3 messidor) ; Julien Fourré, marchand, 37 ans (19 messidor) ; Marie-Jeanne Véronneau, 52 ans (21 messidor) ; Marie Moreau (27 messidor) ; Pierre Vermeil, 54 ans (29 messidor) ; Marie Simonneau, Vve Rousseau, 54 ans (7 thermidor)... dont les noms figurent sur les registres de décès de la Mairie de Noirmoutier. Mais on a l'impression, écrit L. Troussier, que l'Etat-civil est loin de les donner tous. Il reste encore près d'une vingtaine de Bouinais dont on ne sait ce qu'ils devinrent en définitive, par exemple Pierre Barraud (82) et ce Pierre Burgaud,

---

(81) Marie-Thérèse Dugast, née à Beauvoir le 17 janvier 1719, était la sixième des quatorze enfants de Mre Jacques Dugast, Sr des Nonneries, sénéchal de Bouin, et de dame Jeanne Le Breton. Elle avait épousé à Beauvoir le 22 mars 1745 Thomas Athénas, Sr de Genneville, de la paroisse de Saint-Cyr de Bourgneuf. Deux de ses nièces, Florence-Marguerite Lefebvre, Vve O'Byrn, et Céleste-Louise Lefebvre, Vve Le Breton de la Joucaillière, devaient périr victimes de la Révolution, la première guillotinée aux Sables le 15 janvier 1794, la seconde, détenue à l'Hôtel-Dieu de Nantes, le 21 vendémiaire an III.

Elle ne laissait comme héritiers naturels que la plus jeune de ses sœurs, Céleste-Louise Dugast de la Vergne, qui mourut le 26 thermidor an X, et des neveux, Pierre-Esprit Le Breton-Joucaillière, les Peinson et la dame Leloup, de Nantes, seuls représentants à la fin du siècle de la vieille famille Dugast des Nonneries.

(82) On ne sait s'il s'agit ici de Pierre Barraud, frère de Noëllou, de Tortet, volontaire de Pajot, qui fut de tous les combats, ou bien de Pierre Barraud, fils de Michel le menuisier qui, d'après de nombreuses dépositions, « faisait des processions avec les fanatiques en portant une bonne Vierge dans ses bras ». Il avait comparu une première fois

dit Pipy, qui retinrent un instant l'attention de la Commission militaire ; Maurice Coindreau ; Alexis Guérel, laboureur, 19 ans ; Honoré Fouré, boulanger, 29 ans ; Simon Bretaud, aussi boulanger, 20 ans ; Mathurin Martin, 40 ans ; Donatien Bretet, laboureur, 25 ans ; Eléonore Grollier, 26 ans ; Marie Poirier, 42 ans ; Marie-Anne Thomas, 59 ans ; Jacquette Nau, 69 ans ; Marie Beilvert, domestique, 24 ans ; Jeanne Guittonneau, 14 ans ; Jean Chabot, 36 ans, et autres... qui figurent sur les différentes listes de prisonniers (83).

⁂

Pendant ce temps, Bouin était devenue l'Isle Marat... ; ses places et ses rues avaient reçu des noms civiques...

---

devant le tribunal qui lui avait octroyé un sursis le 29 messidor.

(83) Certaines listes ajoutent, au nombre des victimes de la Révolution à Bouin, les noms suivants :

— François-Marie Lambert, pris dans un combat et condamné à mort à Machecoul le 25 avril 1793 ;

— Marie Lassour, veuve Guérel, condamnée à mort comme complice des rebelles, le 15 juillet 1794, par la Commission révolutionnaire de Craon ;

— Le sieur Dubreuil, natif de Bouin, âgé d'une vingtaine d'années, sorti depuis quelques mois de Nantes, où demeurait son père, négociant ; tué par les républicains le 2 octobre 1795 et inhumé à Legé, selon le témoignage de l'abbé Gillier, vicaire de cette paroisse. (Serait-ce un des fils du Sr Dosset du Breuil ? Il n'y avait à Bouin en 1789 aucune autre famille de ce nom).

(*Le Livre d'Or de la Vendée*, Semaine Cath. de Luçon, 17 Mai 1913).

Nous ne savons où le Dr Pelletier a pris ses renseignements concernant un Sr Joseph Riou, chirurgien, 27 ans, exécuté à Nantes le 9 septembre 1794, qui figure sur la même liste, condamné pour « avoir déserté les armées de la République, servi pendant cinq mois dans le rassemblement des brigands commandé par Charette, portant à sa veste un Sacré-Cœur de Jésus surmonté d'une croix, à son chapeau une cocarde noire et un ruban autour duquel étaient écrits ces mots : la Religion, le Roy, la Paix ou la Mort ! » Nous n'avons trouvé aucune mention d'un chirurgien de ce nom à Bouin ni avant ni pendant la Révolution.

pour quelques mois, à partir de nivôse an II (janvier 1794 (84).

Dès les premiers jours de floréal an III (fin avril 1795), le nom de Bouin reparaissait dans les papiers officiels. Cependant que, les heures terribles passées, peu à peu se faisait l'oubli dans la paix...

La tranquillité était bien précaire cependant encore et la France ne devait guère retrouver le calme avant le 18 Brumaire.

Fin 1795, le Directoire succédait à la Convention et, quelques mois plus tard, l'exécution de Charette, à Nantes, sur la Place Viarmes, allait mettre fin à la Guerre de Vendée. Mais le pays était en ruines, les bourgs incendiés, les maisons détruites, saccagées et, dans les hameaux du Bocage, dans les villages isolés, les loups font leur apparition... Une épidémie de maladies vénériennes, séquelles des viols, des excès de la troupe, infecte la contrée. Le Marais est en piteux état, chaussées, charrauds, étiers n'ont pas été entretenus au cours de plusieurs hivers, les terres elles-mêmes, négligées, demandent un effort supplémentaire que l'absence des hommes rendra plus pénible encore.

Le peuple désirait la paix et la vie avait repris, quasi normale, dans l'île ; après l'amnistie de nivôse an III, les suspects qui avaient échappé aux geôles de Nantes et de Noirmoutier étaient rentrés. Bien des hommes manquaient encore qui suivaient alors Charette ou avaient émigré, tels ces trois marins de l'Epois, Laurent, Dubin et Gazou qui, lors de la prise de Noirmoutier, avaient réussi à passer en Angleterre d'où ils ne revinrent qu'à l'été 1797. « Plusieurs brigands de ce canton, écrivait le Commissaire Mignon le 29 floréal an IV,

---

(84) Il existe à la Mairie de Bouin la liste des « *Dénominations nouvelles des rues de la Cité Marat* », qui comprend 46 noms ; même les plus petites ruelles avaient reçu des noms civiques : les antiques — Socrate, Plutarque, Démosthène, Brutus, Caton... — voisinent avec les grands hommes modernes — Voltaire, Descartes, Montesquieu, Helvétius, Franklin... —, sans oublier les « mythes » ou « divinités », la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Révolution, les Cosmopolites... (Voir en Appendice).

ayant de plus l'étiquette de scélérats et assassins, ne sont point encore rentrés... ». Cependant, les uns après les autres, ils faisaient leur soumission au général qui commandait à Machecoul, rendaient leurs armes et regagnaient leurs foyers. Non sans quelque appréhension parfois, car le citoyen Mignon se montrait d'un rigorisme brutal, imposant même, à certaines périodes, des mesures superfétatoires, comme le port de la cocarde tricolore, que les Bouinais, en dépit de leur hostilité manifeste, durent arborer, mais qui faillit leur attirer des ennuis avec les gens des cantons voisins (85).

Très vite, cependant, semble-t-il, on oubliait les dissensions passées ; des insurgés notoires avaient repris leur place dans la cité et collaboraient avec de non moins notoires patauds. Les représentants des familles les plus compromises dans l'action contre-révolutionnaire se ralliaient au régime nouveau, au moins par leurs alliances, par exemple les demoiselles Hardouin et encore Eléonore-Françoise Gastier — ci-devant des Ursins —, la propre nièce de Marie-Eléonore Robard des Bellines, qui épousa, le 17 floréal an III, Jean-Jacques Froger, originaire de Loches, préposé aux subsistances militaires de la place de Bouin, tandis que son frère, Gilles-Paul-Alexandre-Janvier Gastier, servait dès lors lui-même « dans les armées de la République ». De même François Hardouin. Mathurin Biton avait laissé un fils unique qui tombera en 1814 sur les champs de bataille de l'Europe au service de l'Empereur... Mathurin Bau-

(85) «... Le mépris que l'on paroissoit faire dans ce canton de la cocarde tricolore m'y a fait attacher particulièrement ; je suis parvenu à mon but et tous les individus des deux sexes en sont décorés... » (29 ventôse an IV).

Mais il n'en est point ainsi dans les communes voisines et « les gens qui viennent sur le territoire de Bouin pour le commerce de grains, bois et cendre » ne la portent pas. Et « ils font entendre à nos paysans que cette loi n'existe point dans leurs cantons, que c'est une innovation de notre part pour empêcher les étrangers de venir icy et empêcher leur commerce... ». Le peuple dit « que sy cela continue, nous n'aurons dans le canton aucun chauffage pour l'hiver prochain ny autres denrées... » (13 floréal an V).

(Arch. Vendée, L. 202, Correspondance Mignon, à la date).

dry, membre du Comité contre-révolutionnaire, veuf de l'une des victimes de la Claire, qui ne mourut qu'en l'an VI dans sa maison des Vignes, Louis Francheteau, Jacques Potet (86) et d'autres firent partie, pendant des années, de diverses organisations d'intérêt local, telles que la Commission de l'Hospice ou la Société des Propriétaires, association créée en l'an VI.

En compagnie de représentants de la vieille bourgeoisie bouinaise, Joseph-Philippe Durand, Jean-Baptiste Rousseau, André Pelletier, Laurent-Alexandre Luminais, et aussi de nouveaux venus, trois notamment, les Luneau, les Lassaigne, les Colin qui, éclipsant les précédents, prirent d'emblée dans la commune une place prépondérante — ils en deviendront maires tous les trois —, justifiant une fois de plus le proverbe qui donne beau jeu à qui vient de loin, unissant d'ailleurs par leurs origines et leurs alliances les deux anciens partis. Ainsi ce Philippe-Joseph-Louis Colin qui, venu à Bouin dans les fourgons de l'armée républicaine, épousa bientôt — le 2 floréal an III, 21 avril 1795 — Aimée Hardouin, l'une des filles du chirurgien, et qui, simple employé d'abord à l'Hospice — alors Hôpital Militaire — cumula rapidement les fonctions de trésorier de cet établissement, de Membre de la Société des Propriétaires et de Secrétaire en chef de l'Administration municipale (87).

D'où venait le sieur Annet-Antoine Lassaigne, officier de santé ? Nous ne savons ; sans doute aussi de l'armée républicaine. Son mariage avec Rosalie Hardouin, l'autre fille du chirurgien, le fixa pour un temps à Bouin, dont il fut Maire pendant la Restauration, de 1817 à 1828. Il quitta alors Bouin pour la Bernerie ; on le trouve quelques années plus tard installé à la Chapelle-Palluau, puis on perd sa trace.

C'est immédiatement au lendemain des troubles

---

(86) Jacques Potet figure dès le 27 germinal an III (16 avril 1795) comme expert dans l'acte de partage des héritiers Francheteau, des Provances. Décédé à la Culgoiserie à l'été 1807.

(87) Né à Gouy-en-Gohelle (Pas-de-Calais), mort à Bouin, âgé de 72 ans, le 13 mars 1838.

qu'apparaissent les Luneau à Bouin, où ils devaient pendant un siècle tenir une si grande place. Sébastien-Jean-Baptiste Luneau était né à Saint-Sébastien-lès-Nantes — d'où son prénom peut-être — le 20 janvier 1766, d'une vieille famille bourgeoise originaire de Clisson (88) — où il y a encore de nos jours des représentants du nom — Ce fut sans doute son mariage avec Marie-Magdelaine Méchin de la Chillais (7 décembre 1768 - 6 janvier 1830) qui l'amena à Bouin, encore qu'un acte du 7 vendémiaire an V le dise officier de santé à Nantes. Etait-il venu comme tel à Bouin pendant la guerre de Vendée avec les armées républicaines ? C'est possible. En tout cas, l'achat, en l'an V, d'un petit « village » — la maison du Claudisson, un journal de pré y attenant et dix-huit œillets de marais salants — devait marquer son intention de se fixer dans la commune. L'année suivante, il figurait au nombre des fondateurs de la Société des Propriétaires et dès l'an VII, il était devenu Président de l'Administration municipale du canton de Bouin et, en l'an VIII, Maire provisoire. De nouveau, en 1809, il succédait à la Mairie à Joseph-Philippe Durand, jusqu'à son décès (16 janvier 1817).

Son fils, Sébastien-Désiré, né à Bouin le 21 juin 1800, devait occuper dans le département sous la Monarchie de Juillet et la IIe République une situation prépondérante. Il fut vraiment, ainsi qu'on l'a dit, « le grand

---

(88) Dans son testament (13 mai 1829), Mme Luneau, après des legs divers, demandait que « pendant toute la durée de l'existence de Jenny Luneau (sa) fille, épouse de M. Touzeau, notaire à Nantes, il soit dit chaque année à Bouin pour le repos de (son) âme et de toute (sa) famille, douze messes par an, et autant à Clisson pour le repos de l'âme de feu (son) mari et pour celui de toute la famille de celui-ci ».

Du mariage Luneau-Méchin naquirent trois enfants : Jeanne dite Jenny (25 thermidor an III - septembre 1833), qui épousa le 3 juillet 1826 François Touzeau, veuf de dame Adélaïde Lebreton, notaire à Nantes, 2, rue Lapérouse ; Marie-Madeleine, dame Petiteau (26 mars 1797 - 20 novembre 1821) et Sébastien, qui fut député de la Vendée (21 juin 1800 - 20 mars 1880).

homme de la Vendée d'alors » (89). Elu député pour la première fois en 1831, il le demeura jusqu'en 1849. Encore élu le 23 avril 1848 par 40.940 voix à l'Assemblée Constituante de la IIe République, il ne fut pas du nombre des candidats désignés l'année suivante par le Comité électoral républicain démocratique de la Vendée à l'Assemblée Législative. Il se présenta comme candidat isolé, mais ne recueillit que 18.973 voix. Son parti lui reprochait une attitude trop modérée à la Constituante. Cependant la politique des Luneau fut nettement tranchée : ils restèrent invariablement attachés aux principes de 1789 et l'ancien député témoignera jusqu'au bout de ses sentiments et de son esprit républicain et laïque.

Il serait injuste de ne pas mentionner ici ce que la commune de Bouin doit aux Luneau, surtout l'aménagement du boulevard de ceinture qui entoure la ville (90) et l'asile de vieillards de *la Madeleine*. Le 22 août 1891, Mme Léonide-Félicité Touzeau, la plus jeune des trois enfants laissés par Mme Jenny Luneau, épouse de François Touzeau, et qui fut lui-même Maire de Bouin de 1848 à 1860, nièce par conséquent de Sébastien Luneau, veuve en premières noces de M. Esprit-Zénon Brunet de la Grange, et épouse de M. Emile-Lazare-Stanislas Charbel, demeurant à Pornic, donnait, par acte passé par devant Me Bourdin, notaire à Bourgneuf, à l'Hospice de Bouin, son domaine du *Rochois* situé à l'extrémité de la Grand'Rue, en bordure de la route nationale.

Cette propriété — celle même de Sébastien Luneau — avait été léguée par l'ancien député au département de la Vendée pour subvenir aux besoins des instituteurs laïques vendéens. Mme Charbel, qui en était l'usufruitière sa vie durant, en avait racheté au département la

---

(89) L. Monnier : *La Révolution de 1848 en Vendée*, Revue du Bas-Poitou, 1948-1949, p. 5.

(90) Ce boulevard n'est autre, approximativement, qu'une ancienne charraud qu'empruntait chaque année la procession de Saint-Marc (25 avril) et des Rogations, et que l'on trouve désignée dans de vieux actes sous le nom de *Chemin de la Procession*. Cette voie avait une certaine importance sous l'Ancien Régime pour l'assiette de l'impôt.

nue-propriété pour la somme de 23.000 francs. La donation était faite à la condition que l'établissement fût converti en asile de vieillards et tenu par des infirmières religieuses congréganistes.

Don magnifique qui assure aux familles Luneau et Touzeau le souvenir ému et la reconnaissance des Bouinais.

On notera que, durant tout le cours du XIX[e] siècle, à part Joseph Durand — fils — qui fut Maire de Bouin à deux reprises (1835-1843 et 1847-1848), les représentants des vieilles familles du crû ne jouèrent aucun rôle officiel, tout au moins de premier plan, soit nonchalance, soit peur des compromissions, et que ce rôle fut constamment dévolu à des étrangers, de nouveaux venus, non sans valeur d'ailleurs et qui surent généralement s'adapter parfaitement à la situation et faire bénéficier même leur petite patrie d'adoption de leurs talents et de leur rayonnement personnels.

Il est curieux toutefois de constater ce prestige de l' « étranger » ; les qualités ou vertus solides des hommes de la commune ou de la villotte, leurs connaissance parfaite, fruit d'une longue tradition, d'une continuité familiale, des intérêts et des besoins locaux, ne tiennent généralement pas devant l'attrait de la nouveauté. Et souvent il n'est que de quitter son village natal pour être sacré grand homme dans le bourg voisin...

Il faut dire aussi que les événements avaient porté de rudes coups à la plupart des vieilles familles bourgeoises de Bouin qui disparurent rapidement ou émigrèrent dans les premières années du siècle : «... La majorité de nos meilleures maisons n'existent plus, constatait Mignon en l'an IV, plusieurs sont anéanties, d'autres sont allées établir leur domicile à Nantes... ». Des dix familles bouinaises astreintes alors à l'emprunt forcé, quatre acquittèrent leur quote-part à Nantes : les Dosset, les Burgaud des Bouchauds, la demoiselle Joubert et les mineurs Joubert-Prénouveau. Les autres étaient les deux Luminais, Jean-Baptiste Rousseau, André Pelletier, la demoiselle Marie Richer et le notaire Mignon (91).

---

(91) Etat du 29 floréal an IV.

Les Dosset (92) liquidèrent peu après toutes leurs propriétés locales, s'honorant d'ailleurs en laissant, comme don d'adieu à leur vieille paroisse, un petit jardin pour être joint à celui du nouveau presbytère (93). Aucun des enfants de Michel-Pierre (94), ni de Laurent-Alexandre Luminais (95) ne vint continuer à Bouin la tradition familiale.

Par ailleurs, le dernier syndic de l'île, François Preaud, marchand avant la Révolution, agriculteur ou propriétaire après, administrateur du district de Challans, dont il fut même Président en 1790 (96), officier municipal de Bouin, mourut en sa maison de la Rue Neuve, sans postérité, le 18 messidor an V.

Des Hardouin, l'aîné, Philippe — né le 1er juin 1765 — étant mort prématurément, avant 1800, ne laissant que deux filles, sa veuve, Jeanne-Angélique Bévier, se retira quelques années après à Champdeniers, dans les Deux-Sèvres ; le second, François, devenu en l'an IX, « officier de santé dans la Marine au service de la République », mourut, loin de son pays, « en voyage au long cours », à l'Ile de France, vers 1806 (97).

---

(92) Au sujet des Dosset, mentionnons que l'une des filles du ci-devant Sr du Breuil, Fortunée, avait épousé un Sieur Bonnamy, Pierre-Henry-Nicolas, Capitaine de navire, qui s'embarqua en l'an XII sur le navire « *Maréchal-Duroc* » qu'il commandait, à destination de la Guadeloupe, lequel se perdit corps et biens, sans que l'on n'ait jamais eu aucune nouvelle ni du vaisseau ni de l'équipage (Acte du 30 déc. 1817).

(93) Vente de diverses propriétés, parmi lesquelles le Moulin de la Venelle (22 pluviose an XIII), le Grand Logis (15 novembre 1813), le Moulin de la Coupelasse (28 juin 1816)... Ces biens, qui provenaient de l'ancienne seigneurie, avaient sans aucun doute été achetés nationalement.

(94) René-Marie Luminais, propriétaire au Verger de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu en 1816. Il fut député de la Vendée sous Louis-Philippe, de 1830 à 1834 et membre de l'Assemblée constituante de 1848.

(95) Achille Luminais se trouvait en 1818 à la Martinique, officier à la 88e Légion d'Infanterie et y épousait Mlle Augustine Gallet de Syntorin. Nous ne savons ce que sont devenus les cinq autres.

(96) Almanach du Département de la Vendée, 1791.

(97) La famille Hardouin était représentée en 1801 par :

Les Mignon (1808), puis les Joubert (1809) et enfin les Baizeau (vers 1830) émigrèrent vers Beauvoir où eux-mêmes ou leurs descendants jouèrent bientôt un certain rôle (98), mais sans lendemain, car ou bien ils moururent sans postérité ou bien dès la génération suivante leur dynastie tomba en quenouille.

Il ne resta plus à Bouin, de tout ce monde bourgeois qui vivait, sous l'Ancien Régime, à l'ombre du haut clocher, que les Rousseau de l'Isle, les Marsaud — qui devaient eux-mêmes disparaître dans le cours du siècle — et les Pelletier.

***

La légalité républicaine avait été rétablie aussitôt la reprise de Bouin, en décembre 1793, et Thomas Joubert-Prénouveau, retour de Nantes, avait alors repris ses fonctions de Maire, assisté de J.-B. Rousseau et de Julien Baizeau comme officiers municipaux. Après sa mort accidentelle (7 mai 1794), il fut remplacé par l'ancien syndic Preaud.

Lors de la réorganisation des municipalités et de la

— François Hardouin, officier de santé dans la Marine ;
— Marie-Aimée, dame Philippe-Joseph Colin ;
— Rosalie, dame Annet-Antoine Lassaigne ;
— Pacifique, mineure émancipée ;
— Jeanne-Angélique-Séraphine Bévier, *veuve* de Philippe Hardouin, tutrice de ses deux filles Augustine-Philippine-Séraphine et Zélie-Iphigénie-Aimée.

(Vente à Louis Gautier de la maison du Petit-Bossis et de ses dépendances, 29 nivôse an XI, 19 janvier 1801 ; Mignon, notaire).

En 1807, François était mort et Pacifique avait épousé un sieur René Jallot, de Combrée (Maine-et-Loire).

Les Lassaigne quittèrent Bouin en 1828, les Colin vers 1860, les Jallot n'y vinrent jamais ; nous ignorons s'ils ont laissé des descendants. Des deux filles de Philippe Hardouin, l'aînée, Séraphine, épousa, vers 1820, Jean-Benjamin Arondel — *alias* d'Arundel — dont la descendance est encore représentée de nos jours.

(98) Les trois familles donnèrent un Maire à Beauvoir au cours du siècle : J.-B. Mignon (1816-1818 et 1835-1842) ; Ferdinand Joubert (1831-1833) ; Aristide Baizeau (1870-1872).

création des assemblées cantonales, c'est Laurent-Alexandre Luminais qui en assuma la présidence jusqu'en l'an VI, où il échangea la Mairie pour la Justice de paix. C'est sous son gouvernement que la Mairie fut installée dans la ci-devant Salle de l'Auditoire, où elle est toujours demeurée depuis lors (99).

Mais l'administration, en ces temps troublés, n'était point chose facile et les difficultés de toutes sortes assaillaient les municipaux ; l'application des lois, la perception des impôts, la menace de la conscription et surtout la question religieuse et des prêtres réfractaires donneront bien du souci aux administrateurs qui, bientôt, se déroberont devant l'apathie ou l'hostilité déclarée de la population (100).

Cette hostilité se fait jour à propos de tout et de rien ; elle durera jusqu'à la fin du siècle. Les gens de la campagne ont repris leurs travaux habituels, mais prêtent une oreille attentive et bienveillante à toutes les rumeurs hostiles au régime : « le peuple ne pense pas que la République soit bien affermie », écrit le Commissaire Mignon le 3 germinal an VII, ou encore, le 16 floréal

---

(99) « ... L'Administration n'ayant aucun local pour ses séances, je vous préviens qu'il existe le local du cy-devant Auditoire, qui ne peut estre utile qu'à cet objet, étant placé au centre de la ville ; il n'en existe que la couverture et les principaux murs, le reste ayant été détruit par la troupe, conséquemment il y faut beaucoup de réparations... » (Le Commissaire Mignon à l'Administration départementale, 29 ventôse an IV).

(100) De temps à autre se produisent des démissions qui embarrassent fort le citoyen commissaire. En thermidor an IV, deux municipaux se retirent ; il n'en reste plus que trois qui consentent à continuer leurs fonctions, mais l'un « ne sçait ny lire ny écrire, un met à peine son nom, un autre est estropié de la main droite... ». Le fait se renouvelle deux ans plus tard : deux officiers municipaux, dont le Président, démissionnent encore, un troisième étant marin au service de la République depuis de longs mois, il n'en reste plus que deux, fort hésitants... » J'en trouverais bien qui accepteroient, écrit Mignon, mais la loi les en elloigne, vü qu'ils ont occupé des places parmy les rebelles... » (5 thermidor an VI).

suivant : « La République, disent-ils, est f... ». Les « émigrés », les anciens rebelles sont rentrés ou continuent de rentrer, mais, quoique ayant bénéficié de l'amnistie, « loin de montrer un sincère retour, affichent un entestement incroyable pour le soutien de leur party et leur peu d'amour pour le gouvernement républicain » (18 vendémiaire an V).

L'application des lois ? On n'obtiendra que très difficilement — et la chose ne sera définitivement réglée qu'après le Concordat — que les gens se soumettent aux formalités de l'état-civil ; pendant longtemps, les anciens insurgés se refuseront à faire enregistrer leur mariage par les autorités civiles, se contentant d'aller le faire bénir par un prêtre réfractaire. Mignon, qui signale le fait le 8 floréal an IV, revient à plusieurs reprises dans sa correspondance avec le Département sur ce sujet qui l'agace visiblement : «... Les formes républicaines, écrit-il notamment le 2 brumaire an VII, ne sont rien pour eux ; il leur suffit d'un bon prêtre qu'ils vont chercher à une ou deux lieux dans le milieu de la nuit, qui, dans un pré ou dans une souc à cochons, leur fera quelques gestes ou grimaces et leur dira quelques mots de grimoire qu'ils n'entendent point... ». Et le vertueux patriote de gémir sur « le scandale de voir l'accouplement de deux individus sans les formes voulues par la loi... !

Quant à la formation d'une garde nationale, conformément à la loi du 28 prairial an IV, comment pourrait-on songer à « confier la garde de cette isle à des individus que l'on vient tout ressamment de désarmer » ? D'ailleurs, impossible de trouver les officiers et sous-officiers nécessaires, « à moins de les prendre dans ceux qui ont été ou chefs des comités des brigands ou membres des conseils royaux... ». Et alors, « ne serait-ce pas ouvrir la côte maritime à tous les ennemis de l'Etat, tels qu'émigrés, prêtres réfractaires, etc... ? » (101).

Certaines mesures maladroites ou intempestives ne contribuent guère à calmer les esprits ; la moindre allu-

---

(101) Correspondance Mignon, 4 thermidor an IV, 18 vendémiaire an V (Arch. Vendée, L. 202).

sion à la conscription fait fuir et se cacher tous les jeunes gens :

« Nous reçumes hyer, écrit encore le citoyen Mignon le 3 vendémiaire an VII, le bulletin des lois n° 223 contenant la loi relative à l'armée de terre. Cette loi toutte belle claire et juste qu'elle soit ne laisse pas de nous jetter dans un grand embarras..., car j'ay la certitude que la plus simple démarche tendante à l'exécution de cette loi, sa simple promulgation même, oppérera une désertion totalle de toutte la jeunesse et sa réunion aux mécontents des autres départements, je gémis d'un pareil entestement, mais le moyen de leur en faire goûter l'utilité et l'avantage est impossible... ».

Et il ajoute le 9 frimaire suivant : « J'ay fait ouvrir un registre pour l'inscription des enrolements volontaires, malheureusement il aura le sort de celluy pour l'emprunt contre l'Engleterre, je veux dire qu'il soit ouvert en blanc et fermé de même... ».

On peut croire que l'emprunt contre l'Angleterre laissait les Bouinais parfaitement indifférents. Ils avaient bien assez de payer leurs contributions, autre cause de tracas pour l'Administration. En général, les impôts rentrent mal ; ni les sels, ni les bestiaux ne se vendent, « l'habitant est actuellement sans argent, il offre au percepteur des grains ou du sel, seule ressource qu'il ait... » (20 prairial an VI). De plus, la récolte de l'an VI fut « l'une des plus mauvaises qu'on ait vue depuis trente ans... ». Et puis, il y avait le mauvais exemple des communes voisines : au sujet de l'impôt foncier de l'an VI — qui s'élevait à 10.145 livres 7 deniers —, le Commissaire signalait que « cette contribution va lentement, faute de moyens, encore sommes-nous plus avancés que nos voisins, Bois-de-Céné, Beauvoir, etc., etc... qui n'ont, m'assure-t-on, encore pas un sol de mobilier de payé sur les années 5 et 6... ».

Et enfin, surtout, se posait la question religieuse : les gens ne cessaient de réclamer un prêtre, et c'était là, nous le verrons, le gros souci du citoyen Commissaire.

On essaie bien de distraire l'attention, « on s'occupe sérieusement des festes républicaines du décady », mais, reconnaît avec dépit le dit Commissaire, « quant aux jours de repos du peuple, il nous est de toutte im-

possibilité de les leur faire changer ; les jours de dimanche et feste religieuse sont par eux exactement observés, il seroit inutile de les engager à venir le décady entendre la lectures des loix, à moins que le décady n'arrive un jour de leur repos ordinaire et jusqu'à présent j'ay toujours profité des jours de festes et dimanches où ils se réunissent dans la ville pour leur donner lecture des loix et les leur expliquer... » (4 prairial an VI). On crée des fêtes civiques, mais le peuple ne s'y intéresse point davantage : seuls y assistent les corps constitués et les fonctionnaires et le Commissaire se lamente : « Le peuple est encore trop peu clair-voyant ou trop attaché à ses anciens préjugés pour y assister... » (29 vendémiaire an VI). L'annonce de la fête de l'Agriculture, à l'été précédent, avait produit un « effet désastreux sur l'esprit des gens de la campagne : ils en ont ri, s'en sont mocqué, et quelques-uns même ont tenu des propos contre le président... Quelque simple, expressif et majestueux que soit le programme qui leur a été annoncé, cela ne leur a paru qu'un jeux propre à amuser les municipaux à leurs dépens... (6 messidor an V). Que l'on juge cependant de ce programme ! « Sur les 3 heures de l'après-midy, les fonctionnaires des diverses administrations, renforcés par la garnison, suivis d'un grand nombre de bergers et de bergères ornées de guirllandes et de couronnes de fleurs, avec à leur suite une charette et charue attelées de deux bœufs, aussi ornées de fleurs, se sont placés au milieu de la troupe formant deux rangs... La marche a été dirigée vers la place de la Fraternité où étoit élevé un hotel à la patrie, aux deux côtés duquel étoient placées une gerbe de froment et au milieu un vase rempli de sel marin, seules productions du sol de ce canton... ». Puis, après deux discours « analogues à la feste » on a allumé « un feu composé de paille et de fiante des animaux » — autrement dit de coupeaux — « seuls chauffage de ce canton, dont la cendre a été ensuite jettée éparsement par un officier municipal... », et la fête s'est terminée par des « chants et des danses autour de l'hotel de la patrie » (102).

(102) Arch. Vendée L. 174, 10 messidor an V, 28 juin 1797.

« Notre feste de la souveraineté du peuple, écrivait encore Mignon le 30 ventôse an VII (20 mars 1799), annoncée plusieurs jours à l'avance, la veille et le jour même, a été célébrée ce matin dans le local de la cy-devant église ; il n'y avait d'assistant que les seuls fonctionnaires publics, deux femmes et quelques enfants. Ce qui me fait bien voir que le peuple, et ceux même qui deveroient donner l'exemple, n'apprécient guère les avantages que leur donne la Constitution.

« Nous avons fait tout ce qui étoit en notre pouvoir pour remplir le vœu du législateur, nous avons annoncé comme aux autres festes qu'il y auroit danse à la maison commune, mais personne n'y a paru.

« Le fanatisme l'a encore emporté sur la jeunesse, au plaisir de s'amuser. La Semaine Sainte ne s'oublira pas facilement... ».

Et quand la curiosité ou le « plaisir de s'amuser » l'emporte, il faut bien se garder d'en conclure à des sentiments d'attachement au régime : l'année précédente, cette même fête du 30 ventôse avait eu quelque succès, on avait planté un arbre de la liberté sur une place, le peuple n'avait boudé ni la barrique de vin mise à sa disposition, ni les feux d'artifice du soir, et les danses s'étaient prolongées à la maison commune jusqu'à deux heures après minuit. « Nous avions lieu, pensait le Commissaire, de nous attendre à voir le lendemain une assemblée primaire nombreuse » pour les élections communales, « mais, sur les 310 ayant droit de vote, 21 seullement ont parus... » (103).

Bien plus attentifs les Bouinais étaient-ils aux manifestations surnaturelles ou soi-disant telles, auxquelles les gens mystiques ou superstitieux ont toujours attaché beaucoup d'importance.

« Ces jours derniers, lit-on dans la correspondance de Mignon à la date du 6 messidor an V, un prétendu revenant, mort depuis quatorze ans, s'est fait connoître à une fille de nos marais. Cette fille étoit sans cesse tourmentée par cet esprit, qui disoit estre prest de sortir du purgatoire, moyennant quelques prières et quelques dons faits à son frère, un autre frère vivant, sur

(103) Arch. Vendée, L. 202, 2 germinal an VI, 22 mars 1798.

Le Gérant : H. Rezeau.